La Participation Citoyenne

La Participation Citoyenne qu'est-ce que c'est ?

C’est un dispositif tripartite associant la Mairie de Thil en collaboration avec la Gendarmerie Nationale et la Préfecture de Haute-Garonne.

Il a pour objectif de développer auprès des habitants la culture de la sécurité, à renforcer le contact entre la Gendarmerie Nationale et les habitants, à développer des actions de prévention de la délinquance au niveau local.

Le dispositif doit permettre de renforcer le lien social entre les citoyens en combattant l’individualisme, notamment en développant l’entraide et le soutien aux personnes vulnérables.

Nous nous appuyons actuellement sur un réseau de Thilois volontaires servant de référents auprès de la Mairie et de la Gendarmerie Nationale et restant en contact au travers d’un groupe d’échange sur les réseaux sociaux.

Les personnes sensibles aux questions de sécurité et au devoir civique peuvent se faire connaître en s’inscrivant à l’accueil de la Mairie.

EN TERMES DE PREVENTION, NOUS POUVONS :

Signaler la période de notre absence à la brigade de gendarmerie dont nous dépendons (Grenade 05 62 79 93 70 - Cadours 05 61 06 22 74), notre habitation sera l'objet d'attention particulière lors des rondes (opération tranquillité vacances).

Informer les voisins de notre absence et de notre information à la gendarmerie pour qu'ils ne soient pas étonnés de voir ces derniers venir inspecter les fermetures de notre maison.

Leur laisser un numéro de téléphone où ils puissent nous joindre en cas de problème.

Donner la clé à un voisin, à un membre de la famille ou un ami afin qu'il anime la maison en ouvrant les volets le matin et en les refermant le soir, qu'il vide la boite à lettre régulièrement.

Ne jamais laisser de message sur notre répondeur évoquant notre absence ou sur internet (messagerie, réseau social type Facebook, Twitter, etc.), nous risquerions de donner des informations précieuses aux éventuels voleurs. Ne jamais marquer votre nom et adresse sur votre trousseau de clés, ni les laisser à l'extérieur sous le paillasson ou un pot de fleurs, etc.

Se méfier des personnes qui se présentent à notre domicile en usant d'une qualité de policier, gendarme, plombier, d'agent EDF ou GDF, aide sociale, agent immobilier, etc. qui peut être fausse et demander systématiquement la présentation d'une carte professionnelle sans laisser entrer la personne dans notre domicile jusqu'à ce qu'elle ait pu expliquer et prouver la réalité de son identité et du motif de sa visite.

Si nous avons des personnes âgées dans notre voisinage, il peut être bon de leur rendre visite de temps en temps, qu'elles aient notre numéro de téléphone de façon à pouvoir nous appeler en cas de doute ou de problèmes.

POUR LIMITER LES EFFETS D'UN CAMBRIOLAGE :

Ne jamais laisser objets de valeurs, bijoux, cartes bancaires, chéquiers et les clés de notre véhicule en évidence ou dans un endroit facile à trouver. Il faut privilégier les lieux insolites, ne jamais conserver de fortes sommes d'argent chez soi.

Ne jamais laisser les clés sur le contact de la voiture, même si elle est dans le garage ou dans la cour, ni la carte grise dans l'habitacle du véhicule. Retirer tout objet tel que : sac à main, GPS, vêtements, monnaie, etc. surtout si le véhicule dort dehors.

Photographier le mobilier de valeur et les œuvres d'art, les bijoux, les faire expertiser, les marquer d'un signe distinctif (par exemple écrire votre nom au feutre indélébile sous les tiroirs). Conserver toutes les factures ou tout document sur lesquels sont apposées les références des appareils, mobiliers. Ces précautions permettront de les identifier plus facilement et de vous les restituer.

Penser à enlever une pièce d'un meuble de valeur (un meuble auquel il manque un tiroir est invendable).

Déposer, en cas d'absence, vos objets de valeur : bijoux, collection de monnaie, de timbres etc. dans un coffre bancaire ou chez une personne de confiance.

Ne fermez pas les portes intérieures à clé, cela est inutile et évitera qu'elles soient fracturées.

POUR AIDER LES FORCES DE POLICE :

Il est important de signaler aux gendarmes ou à la mairie, toute présence suspecte de personne(s) ou de véhicule(s), surtout si les individus vous sont inconnus.

Il est utile de relever les caractéristiques du véhicule aperçu (marque, type, couleur, immatriculation) en notant l'heure et la date de vos observations et de les communiquer aux gendarmes ou à la mairie.

Quand vous le pouvez, prenez une photo, les téléphones mobiles sont quasiment tous capables de le faire.

SI VOUS AVEZ ÉTÉ CAMBRIOLÉ :

Appelez la gendarmerie : Grenade 05 62 79 93 70 - Cadours 05 61 06 22 74 ou le 17 (n° gratuit)

Ne touchez à rien, les constatations (relevés d'empreintes digitales, d'ADN, de traces, d'odeurs...) sont absolument nécessaires et précieuses pour le travail d'enquête.

Dressez un inventaire des objets dérobés.

Portez plainte à la gendarmerie avec cet inventaire des objets manquants, ainsi que tous documents utiles (photos, factures, preuves d'achat,etc.)

Signalez le sinistre à votre assurance

Et pour terminer, même dans un petit village comme le nôtre, ne laisser jamais votre véhicule moteur en marche sans surveillance, ne serait-ce que pour quelques minutes.

Et enfin ne courez aucun risque, arrêter les voleurs, c'est le rôle et le métier des gendarmes.